

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet: **18.01.89**

⑤① Int. Cl.⁴: **B 41 L 5/16**

②① Numéro de dépôt: **82401659.6**

②② Date de dépôt: **13.09.82**

⑤④ **Registre autographique.**

③① **Priorité: 14.09.81 FR 8117319**
31.03.82 FR 8205497

④③ **Date de publication de la demande:**
23.03.83 Bulletin 83/12

④⑤ **Mention de la délivrance du brevet:**
18.01.89 Bulletin 89/03

③④ **Etats contractants désignés:**
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

⑤⑥ **Documents cités:**
DE-A-2 716 938
DE-A-2 759 196
FR-A-2 058 033
US-A-4 027 140
US-A-4 075 702

⑦③ **Titulaire: Moore Business Forms Inc.**
1205 N-Milwaukee Avenue
Glenview Illinois 60025 (US)

⑦② **Inventeur: Pretre, Roger**
126-132 Boulevard de la République
F-92210 Saint-Cloud (FR)

⑦④ **Mandataire: de Boisse, Louis Arnaud et al**
CABINET de BOISSE 37, Avenue Franklin D.
Roosevelt
F-75008 Paris (FR)

EP 0 074 906 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un registre autographique, notamment pour l'établissement de factures ou de bons de commande. Une demande divisionnaire a été publiée sous le numero EP—A—0 219 656.

Pour faciliter l'établissement manuel de factures ou de bons de commande, notamment sur des liasses à plusieurs feuillets entre lesquels sont insérées des couches d'une matière pour le transfert des inscriptions, on utilise fréquemment des registres autographiques, dont chacun comporte un boîtier plat, sensiblement parallélépipédique, dans la face supérieure duquel est découpée une fenêtre, qui permet les inscriptions sur les feuilles ou les bandes de papier insérées dans ledit boîtier; dans la plupart des réalisations connues, cette fenêtre d'inscription est entourée par un cadre relativement large, sur l'un des côtés duquel l'utilisateur peut notamment appuyer sa main ou son avant-bras lorsqu'il veut effectuer des inscriptions à travers ladite fenêtre.

Un tel registre autographique est décrit dans FR—A—2.058.033, et des appareils de ce type sont couramment utilisés notamment dans les commerces de détail dits "de proximité", dont le chiffre d'affaires relativement faible ne justifie pas l'emploi d'une caisse enregistreuse électronique ou électrique, dotée éventuellement d'une imprimante. Dans de tels commerces de proximité, la même personne doit souvent assurer des tâches diverses: conseils à la clientèle, pesée, emballage, facturation, et elle a donc besoin d'un appareil léger et qui puisse facilement être porté d'une seule main d'un point du magasin à un autre.

D'un autre côté, l'usage des calculettes s'est largement répandu dans le même commerce de proximité. L'utilisateur, lorsqu'il se déplace d'un endroit à l'autre du magasin, se trouve dès lors avec deux objets à transporter, le registre autographique et la calculette, ce qui est impraticable lorsqu'on n'a pas les mains libres. En outre, il ne trouve pas partout un espace dégagé où il puisse poser à la fois le registre et la calculette de façon à pouvoir utiliser commodément ces deux instruments. En particulier, il faut se souvenir que la plupart des calculettes ont un système d'affichage à cristaux liquides qui exige un bon éclairage. L'utilisateur doit donc tenir d'une main, alternativement, le registre ou la calculette pendant que, de l'autre main, il écrit ou actionne les touches.

Il pourrait évidemment fixer la calculette sur le bord du registre avec un ruban adhésif, mais l'effet est disgracieux et risque d'impressionner défavorablement la clientèle.

On a décrit, dans DE—A—2.716.938, un dispositif de maintien pour calculette, qui comprend un châssis-support constitué d'une plaque munie de glissières entre lesquelles on peut fixer une calculette de façon amovible, ce châssis étant solidaire d'une pince capable de serrer le bord vertical d'un chariot ou d'un panier de transport des marchandises, tel qu'on en trouve dans les commerces de

grande surface. Un tel dispositif n'apporte pas une solution parfaite au problème décrit plus haut, car l'utilisateur n'a pas partout à sa disposition une paroi verticale telle que bord de panier, de casier ou autre, pour y fixer ce support à proximité du registre autographique. Il ne peut pas non plus poser ce dispositif sur le registre lui-même car celui-ci, de par sa fonction, présente nécessairement la forme générale d'une plaque rectangulaire qui doit être placée horizontalement ou faiblement inclinée pour son utilisation. Si on place le registre verticalement, on pourra fixer sur son bord supérieur ou inférieur la calculette et l'utiliser comme indiqué dans DE—A—2.716.938, mais il sera pratiquement impossible d'utiliser le registre à moins de l'incliner à peu près jusqu'à l'horizontale, mais la calculette sera alors dans un plan vertical et par suite à peu près inutilisable. D'un autre côté, le support augmenterait l'encombrement du registre, ce qui est à éviter car l'espace est généralement restreint. Par ailleurs, les glissières de DE—A—2.716.938 présentent l'inconvénient que par l'effet des poussières abrasives qui peuvent se trouver dans un magasin de proximité: terre apportée par des légumes par exemple, les arêtes de la calculette qui s'engagent dans les glissières risquent une usure d'autant plus rapide que le boîtier des calculettes usuelles est en une matière plastique assez peu résistante. Si l'utilisateur est amené à placer et retirer fréquemment la calculette des glissières, elle risque de prendre rapidement un aspect peu engageant, voire d'être rendue hors d'usage.

Le but de l'invention est de fournir un système qui permette l'utilisation et le transport simultanés d'un registre autographique et d'une calculette, sans augmentation sensible de l'encombrement du registre et sans nuire à l'aspect esthétique de l'ensemble, cette utilisation pouvant se faire même lorsque l'espace disponible est limité et irrégulier ou encore manque totalement, lesdits instruments étant alors tenus d'une main et actionnés de l'autre, et le transport pouvant se faire à l'aide d'une seule main et/ou en portant en même temps un colis. Le but de l'invention est également de fournir un tel système dans lequel le registre autographique et la calculette peuvent être séparés pour être utilisés indépendamment l'un de l'autre s'il en est besoin et sans risque d'usure exagérée du boîtier de la calculette.

Ce problème est résolu du fait que l'invention fournit un registre autographique, notamment pour l'établissement manuel de factures ou de bons de commande, comportant un boîtier plat sensiblement parallélépipédique, dans la face supérieure duquel est découpée une fenêtre qui permet les inscriptions sur les feuilles ou bandes de papier, insérées dans ledit boîtier, et qui est entourée par un cadre relativement large, caractérisé en ce que le cadre porte deux glissières parallèles dans lesquelles peut glisser à frottement doux un coulisseau constitué de deux autres glissières parallèles réunies par au moins un élément transversal tel qu'une platine de fond et perpendiculaires aux glissières portées par le

cadre, et en ce qu'une calculette est engagée à frottement doux par deux de ses côtés dans les autres glissières du coulisseau.

Dans le cas où la calculette doit être fréquemment séparée du registre, cette réalisation évite l'usure rapide des bords de ladite calculette, puisque celle-ci peut être extraite des secondes glissières en même temps que son coulisseau, et rester engagée dans celui-ci lors de ses usages indépendants.

La disposition suivante peut, d'autre part, permettre d'adapter une calculette sur un registre autographique préexistant, qui en est dépourvu: les premières ou les secondes glissières sont solidaires d'une coiffe, de forme sensiblement parallélépipédique, qui a deux faces adjacentes ouvertes pour permettre de l'engager sur l'un des côtés du boîtier du registre de manière que la face de ladite coiffe qui porte extérieurement la calculette, s'applique sur le côté correspondant du cadre supérieur du boîtier.

Ces formes de réalisation de l'invention rencontrent cependant des limitations, résultant notamment du fait que la calculette doit avoir des dimensions assez restreintes pour pouvoir être assujettie à l'extérieur du boîtier dans une position où non seulement ses touches sont aisément accessibles à l'utilisateur, mais aussi son dispositif d'affichage est bien visible pour lui. Or, les dimensions des registres autographiques usuels, et notamment celles de leur cadre supérieur sont telles qu'il n'est possible d'utiliser, pour l'application considérée, qu'une calculette "de poche", ayant quelques centimètres de côté; il n'est donc pas possible d'éviter l'inconvénient inhérent à ces calculettes de poche, à savoir que le dispositif d'affichage présente une lisibilité peu satisfaisante, non seulement en raison de ses faibles dimensions, mais aussi du fait de la nécessité de le constituer d'un panneau de cristaux liquides, susceptible seulement d'un affichage à faible contraste.

Une autre forme de réalisation de la présente invention permet de supprimer les inconvénients qui viennent d'être mentionnés; elle est caractérisée en ce qu'elle comporte en outre un dispositif pour afficher en gros caractères le résultat des calculs effectués avec la calculette, ce dispositif d'affichage étant indépendant de ladite calculette, et étant disposé de façon à être bien visible pour le client faisant face à l'utilisateur, et de façon à ne pas gêner l'exécution des inscriptions et des calculs par ledit utilisateur. Etant indépendant de la calculette, le dispositif d'affichage peut être alors dimensionné bien plus largement que celui d'une calculette de poche; en particulier, il devient possible d'utiliser à cet effet un panneau d'affichage à diodes électroluminescentes, du type utilisé notamment dans les calculettes de plus grandes dimensions, les caisses enregistreuse... etc, c'est-à-dire un dispositif permettant des affichages très contrastés, en gros caractères, par exemple sur une ligne pouvant atteindre une dizaine de centimètres de longueur.

Par exemple, la calculette est montée à plat sur

le côté du cadre supérieur, rectangulaire, du boîtier, qui est normalement tourné vers l'utilisateur, tandis que le dispositif indépendant d'affichage est monté sur le côté opposé dudit cadre rectangulaire, de façon à présenter l'affichage vers le client.

Selon une autre caractéristique, facultative, de l'invention, le dispositif d'affichage est aménagé de façon à présenter deux affichages identiques, l'un vers le client et l'autre vers l'utilisateur.

Pour accroître la visibilité de l'affichage, au moins la face du dispositif d'affichage, tournée vers le client, fait un angle compris entre 0 et 60 degrés, et de préférence voisin de 45 degrés, avec le plan, sensiblement horizontal, du cadre supérieur du boîtier.

Enfin, il est avantageux que la calculette comporte en outre son propre dispositif d'affichage, disposé de façon à être bien visible pour l'utilisateur.

A titre d'exemple, on a décrit ci-dessous et illustré schématiquement au dessin annexé deux formes de réalisation du registre autographique selon la présente invention.

La figure 1 est une vue en perspective de la première forme de réalisation. La figure 2 est une vue éclatée, montrant les moyens, pour permettre la fixation amovible de la calculette sur le cadre supérieur du registre autographique. La figure 3 est une vue en perspective de la seconde forme de réalisation.

Sur la figure 1, 1 désigne le boîtier plat, sensiblement parallélépipédique, d'un registre autographique de type connu. Dans la face supérieure du boîtier 1 est découpée une fenêtre rectangulaire, 2, qui dégage les zones d'inscription d'une feuille de papier, d'une bande de papier, ou encore de la feuille supérieure d'une liasse à plusieurs feuillets, 3, qui a été insérée dans le boîtier 1, et qui est maintenue appliquée contre sa face supérieure, au niveau notamment de la fenêtre 2, par un plateau, non visible sur la figure 1. La partie non découpée de la face supérieure du boîtier 1 forme un cadre 4, autour de la fenêtre d'inscription 2; dans la forme de réalisation illustrée, trois côtés au moins de ce cadre 4 ont une largeur relativement grande.

Le quatrième côté de ce cadre est un peu plus étroit en raison d'une dépression, 5, qui est aménagée à cette extrémité du boîtier parallélépipédique 1, de manière à dégager une fente (non visible sur la figure 1), par laquelle la feuille ou la liasse inscrite peut être extraite du boîtier, au niveau de la dépression 5, en particulier grâce à l'actionnement d'un organe de manoeuvre 6; l'ensemble de ce dispositif est bien connu, si bien qu'il n'est pas nécessaire de le décrire en détail. Une forme de réalisation particulière d'un tel registre autographique est décrite dans FR—A—2 058 033, mais il est bien évident que la présente invention n'est pas limitée à cette forme de réalisation, étant au contraire applicable à tous les types de registres autographiques actuellement connus.

Selon la présente invention, une calculette 7 est

assujettie au cadre 4 entourant la fenêtre d'inscription 2. Il peut s'agir d'une calculette d'un modèle simple, du commerce, permettant d'effectuer au moins les quatre opérations arithmétiques, et même éventuellement d'autres calculs plus complexes. Il importe seulement, selon la présente invention, que ses dimensions soient compatibles avec celles des bords du cadre supérieur 4 du boîtier 1. Dans l'exemple de réalisation illustré, on a choisi une calculette rectangulaire, dont les petits côtés, 7a, ont une largeur un peu inférieure à celle des bords du cadre 4, et notamment de celui de ses bords sur lequel elle doit être assujettie. Dans l'exemple illustré, la calculette 7 est assujettie près de l'un des coins du cadre 4, opposé à la dépression 5 et à l'organe de manoeuvre 6, de façon que sa platine 7A, c'est-à-dire la face de son boîtier parallélépipédique plat sur laquelle sont disposées les différentes touches 7A1 ainsi que le dispositif 7A2 d'affichage du résultat, soit aisément accessible à l'utilisateur, qui se place évidemment à l'opposé de la dépression 5 et de l'organe de manoeuvre 6. La position illustrée de la calculette 7 n'est cependant pas la seule possible; au lieu d'être placée sur le côté du cadre 4, opposé à la dépression 5, elle pourrait aussi être placée sur les deux côtés transversaux, parallèles l'un à l'autre, du cadre 4, à condition cependant de présenter des dimensions appropriées.

La calculette est assujettie au côté correspondant du cadre 4 de façon amovible, par exemple à l'aide des moyens de fixation, illustrés sur la figure 2, et spécialement adaptés à une calculette 7 d'épaisseur e très faible. La calculette rectangulaire est engagée à frottement doux, par ses deux côtés 7b et 7d, dans deux glissières parallèles, 8b et 8d respectivement, qui sont conformées de façon à maintenir la calculette 7 appliquée sur le côté correspondant du cadre 4, comme visible sur la figure 1; dans la réalisation de la figure 2, les deux glissières 8b, 8d comportent des parties rabattues, 8b1 et 8d1, en dessous desquelles les bords correspondants de la platine supérieure de la calculette 7 s'engagent, sans que les éléments utiles de cette platine soient masqués par eux. D'autre part, les deux glissières parallèles 8b, 8d sont réunies par une platine de fond 8c, de manière à former un coulisseau à section transversale en U, et l'ensemble de ce coulisseau 8b—8c—8d est lui-même engagé à frottement doux dans deux secondes glissières, 9a et 9c, parallèles l'une à l'autre et perpendiculaires aux deux glissières 8b et 8d; ces glissières 9a et 9c peuvent être conformées comme les glissières 8b et 8d, et avoir leurs extrémités opposées à la fenêtre 3 qui sont réunies l'une à l'autre par un élément 9d de même conformation que lesdites glissières 9a et 9c. Enfin, les secondes glissières 9a et 9b, ainsi que l'élément 9d sont solidaires d'une coiffe, par exemple en tôle, 10, de forme sensiblement parallélépipédique, qui a deux faces adjacentes ouvertes, à savoir la face 10C, qui est opposée à la paroi 10A supportant les glissières 9a et 9b, ainsi que la face 10B, qui est adjacente à

la fois aux faces 10A et 10C. La coiffe 10 est par ailleurs dimensionnée de façon à permettre de l'engager sur l'un des côtés du boîtier 1 (figure 1) de manière que la face 10A de ladite coiffe 10, s'applique sur le côté du cadre supérieur 4 auquel la calculette 7 doit être assujettie par suite, la coiffe parallélépipédique 10 doit présenter, dans la direction des glissières 9a et 9b, une dimension voisine de la largeur du côté correspondant du cadre 4. Les flèches f1 à f3 de la figure 2 indiquent les trois mouvements successifs de translation, nécessaires pour la mise en place de la calculette 7 sur le côté correspondant du cadre 4.

L'un des bords libres de la coiffe 10 est muni par exemple d'un organe élastique en forme de gouttière, 11, de préférence réalisé lors de l'emboutissage de la coiffe 10, et destiné à l'immobiliser sur le bord correspondant de la fenêtre 2; un emboutissage 12 est également prévu pour l'assujettissement de la coiffe 10 à une dépression latérale 13 du boîtier 1. D'autres moyens d'encliquetage ou de fixation peuvent être prévus. Comme on le voit sur la figure 1, les bords rabattus, tels que 8b1, des glissières 8b, 9a, 9c et de l'élément 9d forment une sorte d'encadrement autour de la platine de ladite calculette lorsque celle-ci est assujettie au boîtier 1, de façon à assurer non seulement l'application de la calculette contre le cadre supérieur 4, mais aussi à assurer la protection de ses côtés 7a à 7d.

Alors que le dispositif précédemment décrit à l'aide des figures 1 et 2 permet avantageusement d'appliquer le perfectionnement selon la présente invention à des registres autographiques déjà existants, la présente invention s'étend également à des registres autographiques fabriqués spécialement de façon à y permettre l'adaptation d'une calculette; dans ce cas, par exemple, les deux glissières 9a et 9c ainsi que l'élément 9d peuvent être soudés ou venus de moulage avec le boîtier 1, ou tout au moins sa partie supérieure.

Dans la seconde forme de réalisation, illustrée sur la figure 3, le cadre 4, entourant la fenêtre d'inscription 2 du registre autographique 1, comporte deux côtés latéraux, 4a et 4b, et un côté avant, 4c, qui, tous trois, ont une largeur relativement grande, de quelques centimètres. Le quatrième côté arrière, 4d, du cadre 4, est un peu plus étroit, en raison d'une dépression 5, qui est aménagée dans la face frontale du boîtier 1, de manière à dégager une fente, 5a, par laquelle la feuille ou la liasse inscrite peut sortir du boîtier 1, dans le sens de la flèche F, comme indiqué par la représentation en traits mixtes du bord avant de la feuille 3; l'extraction partielle de la feuille 3 hors du boîtier 1, à travers la fente 5a, peut être commandée manuellement par l'utilisateur du registre autographique, placé près de son côté avant, 4c, à l'aide d'un dispositif connu, qu'il n'est pas nécessaire de décrire en détail, et que ledit utilisateur peut actionner au moyen d'un organe de manoeuvre 6.

Dans cette forme de réalisation, le registre autographique comporte une calculette 7 qui est fixée de façon que les organes de commande de

la calculette, c'est-à-dire notamment ses touches numériques et ses touches de fonction, 7A1, ainsi par exemple que le commutateur de mise en service, 7', de ladite calculette soient aisément accessibles à l'utilisateur, placé près du côté avant 4c. Par ailleurs, un dispositif d'affichage, 13, indépendant du dispositif d'affichage 7A2 de la calculette, est disposé sur une autre zone de la face supérieure du boîtier 1, notamment sur le côté arrière, 4d, de son cadre 4; dans cette forme de réalisation, le dispositif d'affichage comprend un premier panneau d'affichage, P1, d'un type connu, par exemple à diodes électroluminescentes, qui permet d'afficher des chiffres, ou éventuellement des lettres, d'une hauteur de plusieurs millimètres, juxtaposés sur une ligne pouvant atteindre une longueur d'une dizaine de centimètres; l'emploi d'un panneau d'affichage à diodes électroluminescentes, ou d'un dispositif d'affichage d'un type équivalent, offre l'avantage de permettre un affichage très contrasté, ce qui, joint aux dimensions relativement importantes des chiffres ou lettres affichés, permet au client, placé à plusieurs dizaines de centimètres du côté arrière 4d, de lire l'affichage avec beaucoup de facilité. Dans l'exemple illustré, le panneau d'affichage P1 est placé derrière une fenêtre 15a, aménagée dans une face d'un capot de protection, 15, qui fait saillie sur ledit côté arrière 4d; le capot de protection 15 est de préférence venu de moulage avec le boîtier 1, ou tout au moins sa partie supérieure, mais il pourrait s'agir d'un composant indépendant du boîtier 1, et fixé sur le côté arrière 4d, de manière à établir les contacts électriques nécessaires entre le panneau d'affichage P1 et les circuits électroniques, non représentés, de la calculette. D'une façon générale, les connexions électriques entre le panneau d'affichage P1 et la calculette 7 sont réalisées par des moyens connus, qu'il n'est donc pas nécessaire de décrire en détail; bien entendu, la calculette doit être pourvue de sorties électriques appropriées, qui sont reliées au panneau P1, par des conducteurs passant dans le boîtier 1, par exemple des conducteurs imprimés sur la face inférieure de son cadre supérieur 4, et traversant avec isolement électrique ses côtés avant et arrière, 4c et 4d. Une seconde fenêtre - non visible au dessin -, analogue à la première fenêtre 15a, peut être aménagée dans la paroi du capot protecteur 15, qui est opposée à ladite première fenêtre 15a, et un second panneau d'affichage (non visible au dessin), éventuellement identique à P1, peut être placé derrière cette seconde fenêtre, dans ledit capot 15, de façon à présenter toujours le même affichage que le premier panneau P1, dans le sens de la flèche *f*; ce second dispositif d'affichage est ainsi bien visible pour l'utilisateur du registre autographique. Bien entendu, dans ce cas, le dispositif d'affichage 7A2 de la calculette peut ne pas exister. De préférence, le premier panneau d'affichage P1, et éventuellement aussi le second, fait un angle compris entre 0 et 60 degrés, et de préférence voisin de 45 degrés, avec le plan, sensiblement horizontal, du cadre supérieur 4 du boîtier.

Bien entendu, la calculette dont est pourvu le registre autographique selon la présente invention pourrait aussi éventuellement être montée sur d'autres faces de son boîtier 1, par exemple sur sa face frontale, certaines dispositions étant cependant à écarter car elles pourraient donner lieu à une mauvaise accessibilité des organes de commande et à une mauvaise visibilité du dispositif d'affichage.

Revendications

1. Registre autographique, notamment pour l'établissement manuel de factures ou de bons de commande, comportant un boîtier plat (1) sensiblement parallélépipédique, dans la face supérieure duquel est découpée une fenêtre (2) qui permet les inscriptions sur les feuilles (3) ou bandes de papier, insérées dans ledit boîtier (1), et qui est entourée par un cadre (4) relativement large, caractérisé en ce que le cadre (4) porte deux glissières parallèles (9a, 9c) dans lesquelles peut glisser à frottement doux un coulisseau constitué de deux autres glissières parallèles (8b, 8d) réunies par au moins un élément transversal tel qu'une platine de fond (8c) et perpendiculaires aux glissières (9a, 9c) portées par le cadre (4), et en ce qu'une calculette (7) est engagée à frottement doux par deux de ses côtés dans les autres glissières (8b, 8d) du coulisseau.

2. Registre selon la revendication 1, caractérisé en ce que les glissières (9a, 9c) portées par le cadre (4) sont solidaires d'une coiffe (10), de forme sensiblement parallélépipédique, qui a deux faces adjacentes ouvertes (10B, 10C) pour permettre de l'engager sur l'un des côtés du boîtier du registre (1) de manière que la face (10A) de ladite coiffe (10) qui porte extérieurement la calculette (7), s'applique sur le côté correspondant du cadre (4) du boîtier (1).

3. Registre autographique selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il comporte en outre un dispositif (13) pour afficher en gros caractères le résultat des calculs effectués avec la calculette (7), ce dispositif d'affichage (13) étant indépendant de ladite calculette (7), et étant disposé de façon à être bien visible pour le client faisant face à l'utilisateur, et de façon à ne pas gêner l'exécution des inscriptions et des calculs par ledit utilisateur.

4. Registre autographique selon la revendication 3, caractérisé en ce que la calculette (7) est montée à plat sur le côté (4c) du cadre supérieur rectangulaire (4) du boîtier (1), qui est normalement tourné vers l'utilisateur, tandis que le dispositif indépendant d'affichage (13) est monté sur le côté opposé (4d) dudit cadre rectangulaire, de façon à présenter l'affichage vers le client.

5. Registre autographique selon la revendication 3 ou 4, caractérisé en ce que le dispositif d'affichage (13) est aménagé de façon à présenter deux affichages identiques, l'un vers le client, et l'autre vers l'utilisateur.

6. Registre autographique selon l'une quelconque des revendications 3 à 5, caractérisé en ce

qu'au moins la face (P1) du dispositif d'affichage (13), tournée vers le client, fait un angle compris entre 0 et 60 degrés, et de préférence voisin de 45 degrés, avec le plan, sensiblement horizontal, du cadre supérieur (4) du boîtier (1).

7. Registre autographique selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que la calculette (7) comporte en outre son propre dispositif d'affichage (7A2), disposé de façon à être bien visible pour l'utilisateur.

Patentansprüche

1. Autographisches Register, insbesondere für das manuelle Anfertigen von Rechnungen oder Bestellscheinen, mit einem im wesentlichen rechteckigen flachen Gehäuse (1), in dessen obere Fläche ein Fenster (2) geschnitten ist, das das Anbringen der Eintragungen auf die in das Gehäuse (1) eingeführten Blätter (3) oder Papierstreifen erlaubt und das von einem verhältnismäßig großen Rahmen (4) umgeben ist, dadurch gekennzeichnet, daß der Rahmen (4) zwei parallele Gleitschienen (9a, 9c) trägt, zwischen denen mit geringer Reibung ein Führungsteil gleiten kann, welches aus zwei zusätzlichen parallelen Gleitschienen (8b, 8d) besteht, die mindestens durch ein Querelement, etwa eine Bodenplatte (8c), verbunden sind und die rechtwinklig zu den von dem Rahmen (4) getragenen Gleitschienen (9a, 9c) angeordnet sind, und daß ein Kleinrechner (7) mit zwei seiner Seiten mit geringer Reibung in die zusätzlichen Gleitschienen (8b, 8d) des Führungsteils eingreift.

2. Register nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die von dem Rahmen (4) getragenen Gleitschienen (9a, 9c) mit einer im wesentlichen rechteckigen Abdeckung (10) fest verbunden sind, die zwei benachbarte offene Seiten (10B, 10C) aufweist, mit denen sich die Abdeckung an einer der Seiten des Gehäuses (1) des Registers derart in Eingriff bringt, daß die Seite (10A) der Abdeckung (10), welche außen den Kleinrechner (7) trägt, an der entsprechenden Seite des oberen Rahmens (4) des Gehäuses (1) anliegt.

3. Autographisches Register nach einem der Ansprüche 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß das Register ferner eine Vorrichtung (13) aufweist, um das Ergebnis der durch den Kleinrechner (7) durchgeführten Berechnungen in großen Typen anzuzeigen, wobei diese Anzeigevorrichtung (13) unabhängig von dem Kleinrechner (7) ist und derart angeordnet ist, daß sie für den Kunden gegenüber dem Benutzer gut sichtbar ist, und derart, daß sie das Durchführen von Eintragungen und Rechenvorgängen durch den Benutzer nicht behindert.

4. Autographisches Register nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß der Kleinrechner (7) flach an derjenigen Seite (4c) des oberen rechtwinkligen Rahmens (4) des Gehäuses (1) montiert ist, die normalerweise dem Benutzer zugewandt ist, während die von der Anzeige (13) unabhängige Vorrichtung an der gegenüberliegenden

Seite (4d) des rechtwinkligen Rahmens montiert und die Anzeige zum Kunden hin gerichtet ist.

5. Autographisches Register nach Anspruch 3 oder 4, dadurch gekennzeichnet, daß die Anzeigevorrichtung (13) so ausgebildet ist, daß sie zwei identische Anzeigebilder zeigt, wobei das eine zum Kunden und das andere zum Benutzer hin gerichtet ist.

6. Autographisches Register nach einem der Ansprüche 3 bis 5, dadurch gekennzeichnet, daß zumindest die dem Kunden zugewandte Seite (P1) der Anzeigevorrichtung (13) einen Winkel zwischen 0 und 60° und vorzugsweise von 45° mit der im wesentlichen horizontalen Ebene des oberen Rahmens (4) des Gehäuses (1) bildet.

7. Autographisches Register nach einem der Ansprüche 4 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß der Kleinrechner (7) zusätzlich seine eigene Anzeigevorrichtung (7A2) aufweist, die für den Benutzer gut sichtbar angeordnet ist.

Claims

1. Autographic register, particularly for the manual preparation of invoices or order vouchers, comprising a flat case (1) of substantially parallelepipedal shape, in the upper face of which is a cut-out window (2) which enables entries to be made on the sheets (3) or strips of paper inserted in the said case (1) and which is surrounded by a relatively wide frame, characterized by the fact that the frame (4) bears two parallel guide bars (9a, 9c) in which a slide is movable with moderate friction, the latter consisting of two other parallel guide bars (8b, 8d), interconnected by at least one transversal element such as a baseplate (8c) and perpendicular to the guide bars (9a, 9c) borne by the frame (4), and that a calculator keyboard (7), by two of its sides and with moderate friction, engages the other guide bars (8b, 8d) of the slide.

2. Autographic register in accordance with Claim 1, characterized by the fact that the guide bars (9a, 9c) borne by the frame (4) are integral with a cover (10) of substantially parallelepipedal shape with two adjacent open faces (10B, 10C) to enable it to engage one of the sides of the case of the register (1) in such a way that that face (10A) of the said cover (10) which bears the calculator keyboard (7) on the outside is applied to the corresponding side of the upper frame (4) of the base (1).

3. Autographic register in accordance with one of Claims 1 and 2, characterized by the fact that it includes a device (13) for displaying in large characters the result of the calculations effected with the calculator keyboard (7), the display unit (13) being independent of the said calculator keyboard (7), and disposed in such a way that it will be clearly visible to the customer facing the user and not hinder the latter in his entries and calculations.

4. Autographic register in accordance with Claim 3, characterized by the fact that the calculating keyboard (7) is mounted flat on that side (4c)

of the rectangular upper frame (4) of the case (1) which normally faces towards the user while the independent display unit (13) is mounted on the opposite side (4d) of the said rectangular frame, so that the display will be visible to the customer.

5. Autographic register in accordance with Claims 3 or 4, characterized by the fact that the independent display unit (13) is designed to present two identical displays, one towards the customer and the other towards the user.

6. Autographic register in accordance with any

one of Claims 3—5, characterized by the fact that at least that face (P1) of the display unit (13) which is visible to the customer forms an angle of between 0 and 60° and preferably about 45° in respect of the plane largely horizontal, of the upper frame (4) of the case (1).

7. Autographic register in accordance with any one of Claims 4—6, characterized by the fact that the calculator keyboard (7) includes its own display unit (7A 2) disposed in such a way as to be easily visible to the user.

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

7

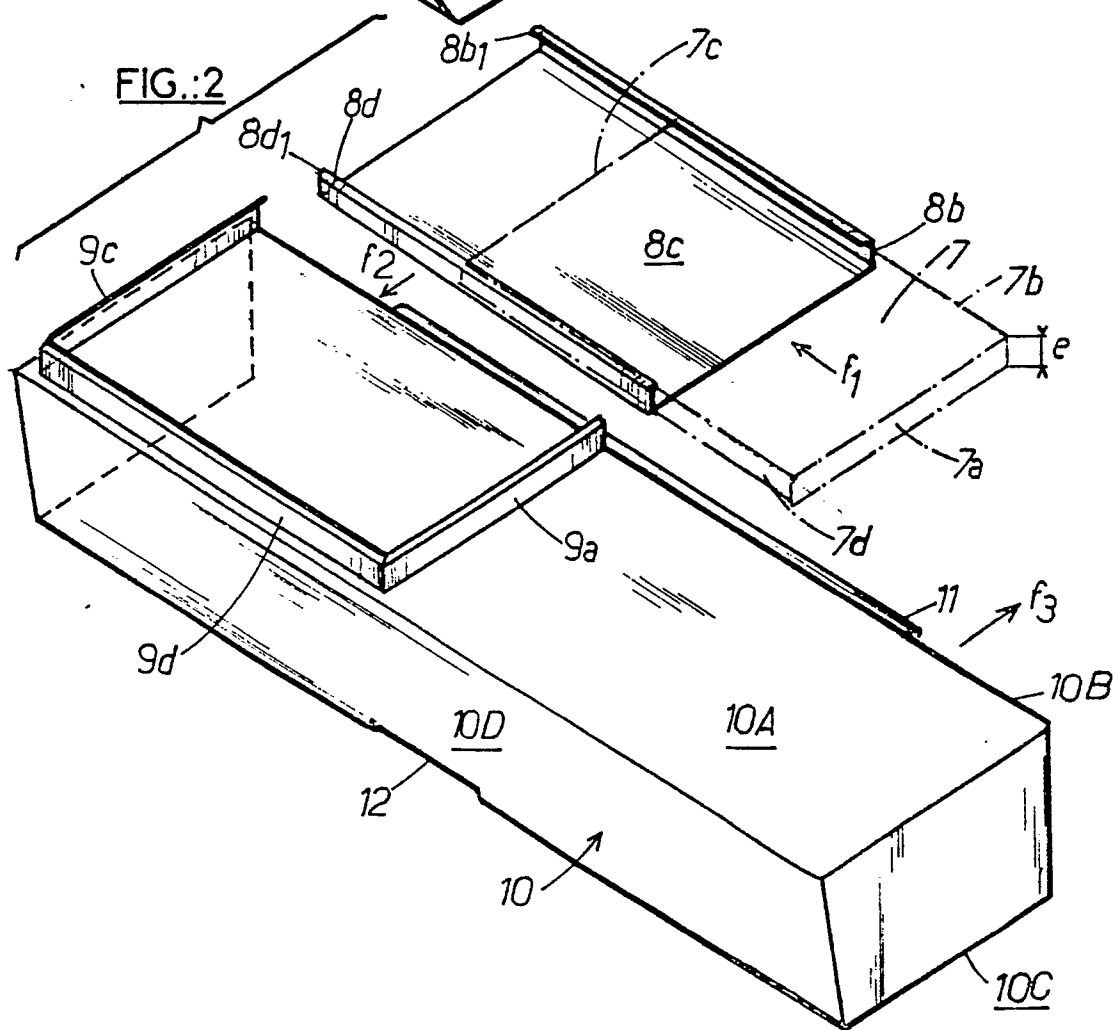
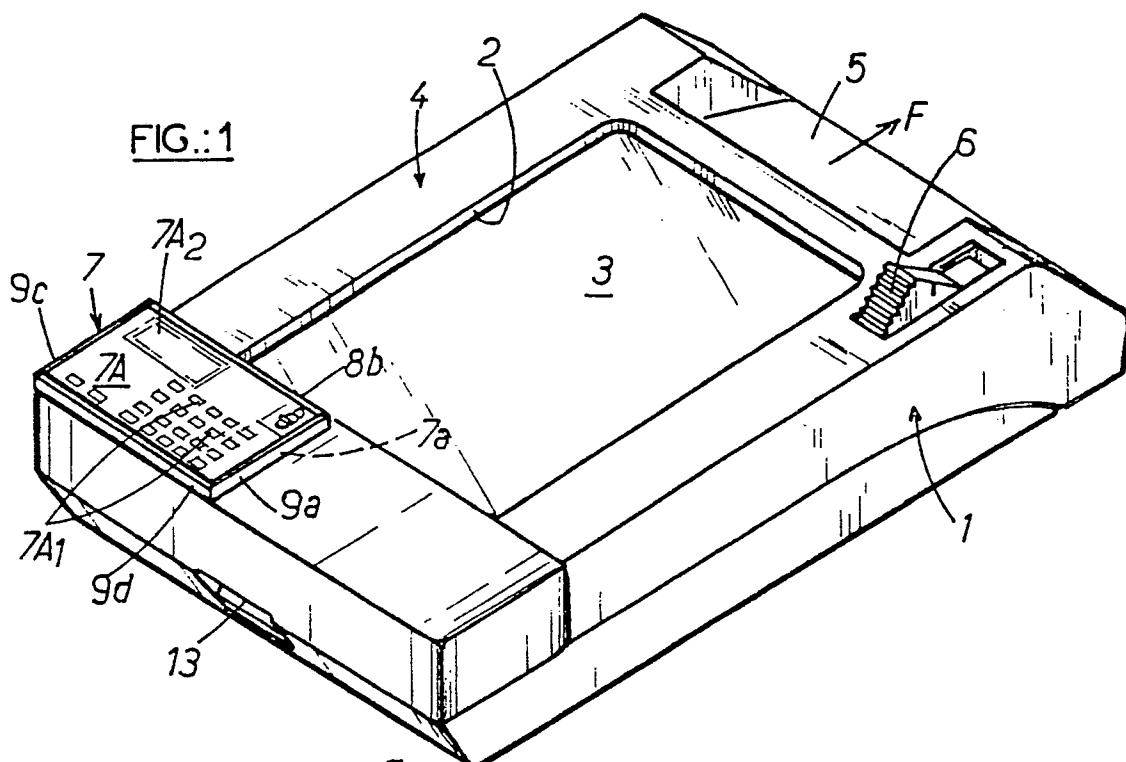


FIG.:3

